

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-001-14748/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université pour la réalisation d'un pôle de formations paramédicales sur le site Santé Nord de la faculté des sciences médicales et paramédicales "PARAMED 1" dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5664  
68992**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité des entreprises en même temps qu'un marqueur fort du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

L'Enseignement et la Recherche comptent en outre parmi les douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), qui compose la déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques, dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académique.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain en date du 7 octobre 2021 d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027". Puis, en date du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000€ dans le cadre du CPER 21-27 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

La réalisation du pôle de formations paramédicales PARAMED 1, à Marseille, présenté par Aix-Marseille-Université (AMU), s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations d'investissement immobilier inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027.

Le site Nord d'AMU occupe une place significative dans le secteur de la santé du fait de son implantation dans un bassin de population extrêmement important des quartiers Nord de Marseille, en proximité du site de l'AP-HM et joue un rôle central dans la politique sanitaire de ce secteur.

Néanmoins, la dégradation irréversible des bâtiments du site n'est plus compatible avec une activité d'enseignement et de recherche de premier plan. Aussi, AMU en collaboration avec l'AP-HM, a élaboré un schéma directeur de reconfiguration globale du site reposant sur la déconstruction partielle des bâtiments vétustes et dangereux, au profit de constructions neuves et sécurisées, aux ambitions environnementales fortes et dans un schéma d'urbanisation repensé.

Dans la continuité et en corrélation avec la création d'un nouveau centre de simulation intitulé « SIMMAR » (opération financée dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat), l'opération PARAMED est la « deuxième phase » du projet de restructuration du site Santé Nord, qui consiste à regrouper les écoles médicales et paramédicales suivantes :

- L'Ecole des sciences infirmières (IFSI) dépendant de l'AP-HM :

Ces formations sont aujourd'hui dispensées sur 4 implantations géographiques hors AMU (Houphouët Boigny, Capelette, Sainte-Marguerite, Nord).

- L'Ecole des sciences de la réadaptation :  
Regroupement des filières de masso-kinésithérapie, d'ergothérapie, de podologie-pédicurie, d'orthophonie et d'orthoptie. Les formations sont aujourd'hui dispersées sur 3 sites universitaires d'AMU (Virgile Marron, Timone et Nord).
- L'Ecole de Maïeutique :  
L'école de Maïeutique est une école universitaire intégrée à l'université depuis 2010 qui a pour mission de former des « sage-femmes ».

Ce regroupement sera, d'une part, l'occasion de confirmer le rôle précurseur d'AMU dans l'universitarisation des professions paramédicales et, d'autre part, de mutualiser les locaux de ces différentes entités avec les formations paramédicales portées par AMU et dans une logique d'uniformisation des offres de formation.

Le projet permettra également d'intégrer ces formations à un campus universitaire et contribuera au développement de nouvelles synergies grâce à un rapprochement physique avec des structures de recherche, avec d'autres formations paramédicales et médicales, en lien étroit avec le projet SIMMAR.

Le projet prévoit l'édification d'un bâtiment d'une superficie d'environ 8 000 m<sup>2</sup> en lieu et place des bâtiments déconstruits dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat. Ces nouveaux espaces, qui accueilleront les formations paramédicales seront composés de nombreux locaux de formation (salles de travaux dirigés, salles de travaux pratiques, salles informatiques, etc.) et de locaux tertiaires (bureaux, salles de réunion, etc.) pour les enseignants et les directions des instituts. Il s'agit de réaliser un projet exemplaire en matière de développement durable et fonctionnellement innovant (évolutivité de la structure, flexibilité des espaces, etc...).

Les effectifs sur le site PARAMED vont être multipliés par 13, pour atteindre près de 4 100 étudiants à l'horizon 2030.

En lien avec les ambitions de l'université en matière de transition énergétique, le projet ambitionne de porter une démarche de certification environnementale exemplaire au niveau du site de type haute qualité environnementale aménagement ou Quartiers Durables Méditerranéens.

Cette mutation se veut ancrée sur son territoire, en lien avec les laboratoires existants, afin de proposer une recherche et une formation d'excellence bénéficiant d'une visibilité nationale et internationale.

Le coût total prévisionnel de 38 000 000 € TTC correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ TTC)		RECETTES (€)	
Programmation + études techniques préalables	400 000 €	Etat	10 000 000 €
Honoraires PI	4 700 000 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 000 000 €
Construction	26 500 000 €	Conseil Départemental 13	7 000 000 €
Assurances	250 000 €	<b>Métropole AMP</b>	<b>7 000 000 €</b>
Actualisation – révision de prix	5 250 000 €	Ville de Marseille	4 000 000 €
Equipement, déménagement, mobiliers, signalétiques, 1% artistique	900 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>38 000 000 €</b>		<b>38 000 000 €</b>

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à ce projet dont le montant global retenu est de 38 000 000 euros TTC, à hauteur de 7 000 000 euros.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 18,42 % du coût global de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n°IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;

- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.
- La nécessité de créer un pôle de formations paramédicales d'envergure régionale et conforter le positionnement du site santé Nord vers une universitarisation de ses formations.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 7 000 000 euros au profit d'Aix-Marseille-Université pour la réalisation du pôle de formations paramédicales « PARAMED 1 ».

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec Aix-Marseille-Université.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023, en section d'Investissement : AP n°210033BP – Chapitre 204-- Natures 204182 – fonction 67 – sous politique B360 - opération 2021002200.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL